

# Russie / Tchétchénie : « crimes d'honneur »

Papier thématique de l'analyse-pays de l'OSAR

Berne, le 22 mars 2019

## **Impressum**

Editeur

Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)  
Case postale, 3001 Berne  
Tél. 031 370 75 75  
Fax 031 370 75 00  
E-mail : [info@osar.ch](mailto:info@osar.ch)  
Internet : [www.osar.ch](http://www.osar.ch)  
CCP dons : 10-10000-5

Version disponible en allemand, français et italien

COPYRIGHT

© 2019 Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Berne

Copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>« Crimes d'honneur » : contexte et pratiques dans le Caucase du Nord, y compris en Tchétchénie.....</b>	<b>4</b>
2.1	Systèmes juridiques en Tchétchénie.....	4
2.2	La notion d'honneur et le rôle des femmes .....	5
2.3	Justification et fonction des crimes d'honneur .....	5
2.4	Acceptation sociale des crimes au nom de la préservation de l'honneur .....	8
2.5	Fréquence des « crimes d'honneur » en Tchétchénie.....	8
2.6	Décision de commettre un « crime d'honneur ».....	9
2.7	Risques pesant sur une femme accusée d'avoir transgressé la norme.....	10
2.8	Des risques pèsent-ils également sur les parentes de femmes soupçonnées d'avoir « transgressé la norme » ?.....	10
<b>3</b>	<b>Rôle des acteurs étatiques .....</b>	<b>11</b>
3.1	« Promotion » de la « vertu » par les acteurs étatiques en Tchétchénie .....	11
3.2	Primauté des « traditions » tchéchènes sur les lois et la Constitution russes .....	12
3.3	« Crimes d'honneur » : protection/poursuites par les acteurs étatiques .....	14
<b>4</b>	<b>Observation des « traditions » tchéchènes en dehors de la République tchéchène.....</b>	<b>18</b>

Ce rapport repose sur des renseignements d'expert-e-s et sur les propres recherches de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR. Conformément aux standards COI, l'OSAR fonde ses recherches sur des sources accessibles publiquement. Lorsque les informations obtenues dans le temps imparti sont insuffisantes, elle fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable, mais peut toutefois décider de les anonymiser, afin de garantir la protection de ses contacts.

# 1 Introduction

Le présent document a été rédigé par l'analyse-pays de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) à la suite d'une demande qui lui a été adressée. Il se penche sur les questions suivantes :

1. Une femme tchétchène célibataire court-elle le risque de subir des persécutions et des violences de la part des membres de sa famille ou des autorités tchétchènes en raison d'une relation extraconjugale ?
2. Les parentes (femmes ou filles) d'une femme accusée d'entretenir une relation extraconjugale risquent-elles aussi de subir des persécutions et des violences de la part de leur famille ou des autorités tchétchènes ?
3. L'application des « traditions » tchétchènes prime-t-elle sur le droit et la Constitution russes ? Leur application par tous les moyens est-elle souhaitée et encouragée dans toute la Fédération de Russie par le Président tchétchène Ramzan Kadyrov et les autorités tchétchènes ? Le gouvernement central à Moscou laisse-t-il en ce sens le champ libre aux autorités tchétchènes ?

L'analyse-pays de l'OSAR observe les développements en Russie / Tchétchénie depuis plusieurs années.<sup>1</sup> Sur la base de ses propres recherches ainsi que de renseignements transmis par des expert-e-s externes, elle apporte les réponses suivantes aux questions ci-dessus.<sup>2</sup>

## 2 « Crimes d'honneur » : contexte et pratiques dans le Caucase du Nord, y compris en Tchétchénie

### 2.1 Systèmes juridiques en Tchétchénie

**Trois systèmes juridiques parallèles.** Selon les informations de l'*International Crisis Group* (ICG), trois systèmes juridiques différents sont utilisés pour régler les conflits dans le Caucase du Nord : le droit fédéral russe, le droit coutumier local (« *adat* ») et la charia (droit islamique). L'« *adat* » est décrit comme un système juridique informel, appliqué par les anciens. Selon cette même source, ce droit coutumier local a fini par se confondre avec la charia, celle-ci commençant petit à petit à le supplanter. En Tchétchénie, les conflits de famille et de propriété sont généralement réglés par la charia. L'« *adat* » est généralement utilisé lorsque les litiges sont d'ordre criminel. L'« *adat* » règle également les conflits liés aux enlèvements de mariées, aux injures, aux humiliations publiques et à l'adultère. Selon l'ICG,

---

<sup>1</sup> [www.osar.ch/pays-dorigine.html](http://www.osar.ch/pays-dorigine.html)

<sup>2</sup> Pour certaines sources en langue russe, nous avons utilisé un outil de traduction automatique en ligne.

l'absence de cadre juridique uniforme est un élément essentiel à prendre en compte dans l'analyse de la médiation et du règlement des conflits dans la région.<sup>3</sup>

**Le rôle important du droit coutumier local et de la charia en Tchétchénie, les coutumes traditionnelles et le droit coutumier gagnent en importance dans le Caucase du Nord.** Dans les faits, l'« *adat* » et la charia jouent un rôle important dans le règlement des différends en Tchétchénie.<sup>4</sup> *Ruslan Gereyev*, expert du *Centre d'études islamiques du Caucase du Nord*, a indiqué dans une interview accordée en 2016 que le droit coutumier local (« *adat* ») et les coutumes traditionnelles restaient importants pour les sociétés du Caucase du Nord et gagnaient même encore en importance. *Gereyev* a par ailleurs ajouté que les communautés du Caucase du Nord « exportaient » ces droits coutumiers et continuaient de s'y référer dans l'organisation de leur quotidien, même lorsqu'elles déménageaient dans une autre région de Russie.<sup>5</sup>

## 2.2 La notion d'honneur et le rôle des femmes

**L'honneur de la femme indissociable de l'honneur de la famille et du clan.** En décembre 2018, la fondation *Stichting Justice Initiative*, qui analyse les violations des droits humains dans le Caucase du Nord, a publié une étude sur les crimes d'honneur dans les républiques du Caucase du Nord (Tchétchénie, Daghestan et Ingouchie). Sur la base d'informations d'expert-e-s, l'étude indique que, dans ces républiques, l'autonomie des femmes est nettement plus restreinte que celle des hommes. La femme est considérée comme la propriété de l'homme et doit se montrer obéissante et passive. L'existence de la femme est entièrement subordonnée aux traditions et soumise au contrôle d'autres membres de la société. Par ailleurs, selon cette même source, l'honneur de la femme est une notion profondément enracinée dans les mentalités des habitant-e-s du Caucase du Nord. Cela implique ainsi pour les femmes la responsabilité importante de préserver la dignité et l'honneur de la famille et de transmettre ces valeurs aux enfants. Les femmes sont donc soumises à des normes de conduite élevées. Ainsi, l'honneur d'une femme est indissociable de l'honneur de la famille et du clan et il lui incombe de préserver cet honneur personnel et collectif. Il est attendu des femmes qu'elles ne répondent ou n'agissent pas en leur nom propre, mais au nom de l'honneur de leur famille. Le statut de la famille dépend de son honneur.<sup>6</sup>

## 2.3 Justification et fonction des crimes d'honneur

**La « tradition » ainsi qu'une interprétation et une application arbitraires de l'« *adat* » et de la charia servent de justification aux « crimes d'honneur ».** Un rapport du *Conseil de l'Europe* (CoE) datant du 3 janvier 2019 indique que, en dépit de dispositions contraires de la législation russe, la tradition sert de prétexte à l'usage de la violence et de pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles dans le Caucase du Nord. Cette même source

<sup>3</sup> International Crisis Group (ICG), *The North Caucasus, The Challenges of Integration (I), Ethnicity and Conflict*, 19 octobre 2012 p. 5: <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/220-the-north-caucasus-the-challenges-of-integration-i-ethnicity-and-conflict.pdf>.

<sup>4</sup> European Asylum Support Office (EASO), *Russian Federation, State Actors of Protection*, 17 mars 2017, p. 96: [https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/EASOCOI\\_Russia\\_State\\_actors\\_of\\_protection.pdf](https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/EASOCOI_Russia_State_actors_of_protection.pdf).

<sup>5</sup> Lenta.ru, *Их хоронят отдельно, как самоубийц*, 25 mars 2016: <https://lenta.ru/articles/2016/03/25/honorkilling/>.

<sup>6</sup> Stichting Justice Initiative, *Killed by Gossip, Honour Killings of Women in Northern Caucasus*, décembre 2018, p. 9-10: [www.srji.org/upload/medialibrary/a3d/PPI-2018-12-18-Honor-killings-Eng-final.pdf](http://www.srji.org/upload/medialibrary/a3d/PPI-2018-12-18-Honor-killings-Eng-final.pdf).

évoque ainsi des mariages d'enfants, des enlèvements en vue d'un mariage forcé, des « crimes d'honneur », des mutilations génitales et la polygamie.<sup>7</sup> Dans son étude, la *Stichting Justice Initiative* souligne que la « tradition », le droit coutumier (« *adat* ») et la charia servent de justification aux « crimes d'honneur » dont sont victimes les femmes dans le Caucase du Nord.<sup>8</sup> L'ICG indique que l'« *adat* » dans le Caucase du Nord prévoit notamment le « crime d'honneur » comme sanction à l'encontre des femmes adultères.<sup>9</sup> Cependant, selon la *Stichting Justice Initiative*, les différents « *adats* » se contredisent fortement et ne constituent pas une base stable permettant de justifier les « crimes d'honneur ». Au contraire, il apparaît, selon cette même source, que les peines prévues par l'« *adat* » ont été modernisées, réinterprétées et appliquées de manière arbitraire. Selon la *Stichting Justice Initiative*, les normes religieuses sont elles aussi interprétées de manière arbitraire et utilisées à des fins personnelles ou égoïstes, ce qui conduit certains groupes de la population à considérer la violence familiale comme une norme de la charia. Cette perception est partagée en particulier par les personnes qui commettent des « crimes d'honneur » contre les femmes.<sup>10</sup>

**Les « crimes d'honneur » commis en raison d'un comportement jugé « inapproprié », telle une relation extraconjugale.** Le rapport conjoint, publié en juin 2018 par *plusieurs ONG russes de renom*, décrit le « crime d'honneur » dans le Caucase du Nord comme le meurtre d'une femme commis par des hommes issus de sa propre famille dans le but de rétablir l'honneur familial. Ce type de meurtre repose selon cette même source sur des rumeurs, des soupçons ou des preuves faisant état d'un comportement « inapproprié » de la femme concernée qui contrevient aux coutumes et traditions locales. L'infidélité, une relation avant le mariage, un échange de lettres ou un rendez-vous avec un homme peuvent être considérés comme des comportements « inappropriés ».<sup>11</sup> La *Stichting Justice Initiative* conclut, elle aussi, dans son étude de décembre 2018 se fondant sur des entretiens conduits avec 70 personnes dans le Caucase du Nord<sup>12</sup>, que les « crimes d'honneur » sont généralement associés à une « transgression morale » ou à une violation des normes et règles de conduite de la famille et de la société.<sup>13</sup>

<sup>7</sup> Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire (CoE-PACE), Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des États Parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la « Déclaration du Caire»? 3 janvier 2019, p. 15-16 : [www.ecoi.net/en/file/local/1456044/1226\\_1547028478\\_document.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/1456044/1226_1547028478_document.pdf).

<sup>8</sup> Stichting Justice Initiative, *Killed by Gossip*, décembre 2018, p. 12-15.

<sup>9</sup> ICG, *The North Caucasus, The Challenges of Integration (I), Ethnicity and Conflict*, 19 octobre 2012 p. 5.

<sup>10</sup> Stichting Justice Initiative, *Killed by Gossip*, décembre 2018, p. 12-15.

<sup>11</sup> Public Verdict Foundation; Civic Assistance Committee; Memorial Human Rights Center; OVD-info; Soldiers' Mothers of Saint Petersburg; Independent Psychiatric Association; Human Rights Institute; Stichting Justice Initiative et al., *Russian NGO Shadow Report on the Observance of the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment by the Russian Federation for the period from 2012 to 2018*, juin 2018, p. 29: [www.ecoi.net/en/file/local/1439264/1930\\_1532605106\\_int-cat-css-rus-31612-e.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/1439264/1930_1532605106_int-cat-css-rus-31612-e.pdf).

<sup>12</sup> Les entretiens ont eu lieu au Daghestan, en Ingouchie et en Tchétchénie. Les entretiens ont été menés auprès de 44 informateurs (familles, connaissances, voisin-e-s et résident-e-s du village de victimes de crimes d'honneur) et de 26 expert-e-s (imams, « activistes sociaux », militant-e-s des droits humains, avocat-e-s, membres des organes chargés de faire respecter la loi, psychologues, journalistes et historien-ne-s). Au Daghestan, 30 informateurs/trices et onze expert-e-s ont été interrogés, en Tchétchénie, dix informateurs/trices et neuf expert-e-s et en Ingouchie, quatre informateurs/trices et six expert-e-s. La recherche terrain a été effectuée sur place entre février et septembre 2017. Stichting Justice Initiative, *Killed by Gossip*, décembre 2018, p. 6-7.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 15.

**Comportement « inapproprié » perçu comme un « déshonneur » pour la famille, le clan, la communauté et la société.** Une femme accusée de se comporter de manière « inappropriée » est considérée comme un « déshonneur » pour la famille, le clan, la communauté et même l'ensemble de la population, raison pour laquelle la vie privée d'une femme, son comportement et le respect des traditions sont si importants pour les habitant-e-s de la région. Le « manquement » d'une seule femme crée à lui seul un précédent entraînant l'« altération des traditions, coutumes et valeurs de la société ». Selon les entretiens menés par la *Stichting Justice Initiative*, les meurtres sont considérés comme une mesure permettant de préserver la pureté culturelle et ethnique de la famille et de la société. Parallèlement, selon cette même source, le contrôle masculin ne se limite pas au corps et au comportement sexuel de la femme, mais s'exerce également sur son comportement et ses activités en général. Ainsi, par exemple, tout comportement obstiné (« obstinacy ») de la part de la femme est perçu comme une atteinte à l'honneur masculin.<sup>14</sup>

Dans les sociétés du Caucase du Nord, il est communément admis qu'un « déshonneur », qu'il soit imaginaire ou réelle, affecte de manière négative la vie de tous les membres d'une famille, dans le présent comme à l'avenir. Il est également communément admis qu'il est possible de laver ce « déshonneur » en tuant la femme concernée, afin de couper le lien avec celle-ci et de se libérer de la « culpabilité ».<sup>15</sup>

**Fonction des « crimes d'honneur ».** Sur la base de 70 entretiens, la *Stichting Justice Initiative* indique que les « crimes d'honneur » dans le Caucase du Nord remplissent les fonctions suivantes :

- Punir la violation des normes traditionnelles ;
- « laver » l'honneur de la famille d'un déshonneur ou d'une culpabilité ;
- tuer pour mettre en garde afin d'influer sur le comportement des autres femmes et de les dissuader de se montrer « désobéissantes ».<sup>16</sup>

**Des rumeurs ou de simples soupçons suffisent à justifier un « crime d'honneur ».** Sur la base de l'examen de 33 cas individuels survenus entre 2008 et 2017, la *Stichting Justice Initiative* conclut que ces « crimes d'honneur » reposaient principalement sur des ragots, des rumeurs ou de simples soupçons faisant état d'une conduite possiblement « inappropriée » et qu'aucun fait n'étayait ces accusations.<sup>17</sup> Un rapport conjoint de la *Russian Justice Initiative* et du *Chechnya Advocacy Network* souligne également que de simples rumeurs de relations extraconjugales peuvent conduire à un « crime d'honneur ». Ces rumeurs, même si elles sont totalement infondées, se répandent facilement parmi la population locale et sont généralement perçues comme des faits établis.<sup>18</sup> Dans le Caucase du Nord, les « crimes d'honneur », souvent fondés sur de simples soupçons d'adultère ou d'autres rumeurs, sont considérés comme « justes ». Une allégation non fondée suffit pour qu'un meurtre soit commis. Il n'importe pas d'apporter des preuves à un soupçon, car l'honneur de l'homme est déjà bafoué

---

<sup>14</sup> Ibid., p. 16.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Ibid., p. 10-11.

<sup>17</sup> Ibid., p. 15.

<sup>18</sup> Russian Justice Initiative (RJI); Chechnya Advocacy Network (CAN), Submission from Russian Justice Initiative (RJI) and Chechnya Advocacy Network Concerning the Russian Federation's Compliance with the CEDAW Convention in the North Caucasus Region, octobre 2015, p. 4: [www.srji.org/upload/mediabrary/1a6/report-for-cedaw-rji-can\\_october-2015-final.pdf](http://www.srji.org/upload/mediabrary/1a6/report-for-cedaw-rji-can_october-2015-final.pdf).

par ce que pense la société. Même si l'homme ne croit que subjectivement que la femme a commis un « crime », cela lui suffit pour se suggérer à lui-même qu'il a eu lieu.<sup>19</sup>

## 2.4 Acceptation sociale des crimes au nom de la préservation de l'honneur

**Acceptation sociale des crimes d'honneur.** Un article paru dans le *Caucasian Knot* indique que, selon les expert-e-s, les habitant-e-s du Caucase du Nord estiment que la famille a le droit de commettre des « crimes d'honneur ».<sup>20</sup> Une autre source souligne que la population locale du Caucase du Nord est réticente à faire la lumière sur les « crimes d'honneur » ou à les signaler à la police.<sup>21</sup> Selon l'étude de la *Stichting Justice Initiative*, dans les sociétés où sont commis des « crimes d'honneur », la plupart des gens ne sont pas prêts à se dresser contre les « traditions » et à condamner les auteurs de « crimes d'honneur ». Par ailleurs, selon cette même source, de nombreuses personnes continuent à soutenir les « crimes d'honneur » et à les considérer comme nécessaires pour préserver l'« ordre » au sein de leur communauté à travers un contrôle strict des femmes.<sup>22</sup>

**Pressions de l'entourage poussant à commettre un « crime d'honneur ».** Dans de nombreux cas, les auteurs de « crimes d'honneur » passent à l'acte sous la pression de l'opinion publique, des préjugés et des discussions et parce qu'ils perçoivent cette forme de « punition » à l'encontre des femmes comme appropriée. La famille, les amis et les voisins influencent les auteurs et les persuadent qu'il est juste de considérer que l'honneur de la femme est lié à celui du clan. La *Stichting Justice Initiative* indique qu'il arrive parfois que l'entourage exerce ouvertement une pression sur les auteurs pour qu'ils commettent un « crime d'honneur ».<sup>23</sup>

## 2.5 Fréquence des « crimes d'honneur » en Tchétchénie

**Recueil des données difficile.** L'étude de la *Stichting Justice Initiative* de décembre 2018 souligne qu'il est difficile de recueillir des données sur les « crimes d'honneur » dans la région du Caucase du Nord. Le phénomène constitue par ailleurs un sujet profondément tabou dans la population locale, raison pour laquelle il n'y a pratiquement pas de recherches ou d'analyses scientifiques sur ce thème. Selon cette même source, la majorité des cas restent ignorés. Personne ne souhaite en parler et les familles étouffent les cas.<sup>24</sup> La *Stichting Justice Initiative* ajoute que de nombreux « crimes d'honneur » sont ainsi dissimulés et les corps de nombreuses victimes présumées ne sont jamais retrouvés.<sup>25</sup> Si une famille ne signale pas la disparition ou le meurtre présumé d'une femme, la police n'entame aucune recherche. Selon un rapport conjoint de *plusieurs ONG russes de renom* datant de juin 2018, la plupart des

<sup>19</sup> Stichting Justice Initiative, *Killed by Gossip*, décembre 2018, p.15.

<sup>20</sup> *Caucasian Knot*, Experts: residents of Northern Caucasus try to justify «honour killings», 11. April 2015: [www.eng.kavkaz-uzel.eu/articles/31395/](http://www.eng.kavkaz-uzel.eu/articles/31395/).

<sup>21</sup> RJI/CAN, Submission from RJI and CAN Concerning the Russian Federation's Compliance with the CEDAW Convention in the North Caucasus Region, octobre 2015, p. 6.

<sup>22</sup> Stichting Justice Initiative, *Killed by Gossip*, décembre 2018, p. 26.

<sup>23</sup> Ibid., p. 15-16.

<sup>24</sup> Ibid., p. 2.

<sup>25</sup> Ibid., p.17.



mères ne signalent pas les « crimes d'honneur » parce qu'elles craignent d'être victimes de déshonneur public, de menaces et de violence.<sup>26</sup>

**Fréquence des « crimes d'honneur ».** Diverses sources soulignent que des « crimes d'honneur » sont encore commis dans le Caucase du Nord, en particulier en Tchétchénie, au Daghestan et en Ingouchie.<sup>27</sup> Les entretiens menés sur place dans le cadre de l'étude de la *Stichting Justice Initiative* confirment eux aussi que des « crimes d'honneur » sont encore commis en Tchétchénie, au Daghestan et en Ingouchie. L'étude recense quelques « crimes d'honneur » dans le Caucase du Nord, y compris en Tchétchénie. Malgré les grandes difficultés rencontrées dans le recueil des données et dans la recherche terrain et malgré l'absence de statistiques officielles, les chercheurs-euses de l'étude ont pu identifier 33 cas de « crimes d'honneur » concernant 39 victimes commis entre 2008 et 2017. Neuf des « crimes d'honneur » analysés ont eu lieu en Tchétchénie au cours de cette période. Selon la *Stichting Justice Initiative*, le nombre réel de « crimes d'honneur » est bien plus élevé. Interrogé-e-s dans le cadre de cette étude sur une éventuelle diminution ou augmentation du nombre de cas par rapport aux décennies précédentes, les expert-e-s et informateurs-trices ont exprimé des avis divergents.<sup>28</sup> Diverses autres sources indiquent que le nombre de « crimes d'honneur » a augmenté ces dernières années.<sup>29</sup>

## 2.6 Décision de commettre un « crime d'honneur »

**Décision de tuer prise au sein de la famille.** C'est en général la famille de la femme qui prend la décision de commettre un « crime d'honneur » à son encontre. La plupart du temps, la décision est prise de manière commune par les hommes de la famille ou – plus rarement – par un seul homme (le père, le frère, l'oncle ou le cousin).<sup>30</sup> L'étude de la *Stichting Justice Initiative* souligne que les hommes prennent la décision de tuer de manière collective lorsqu'ils se sentent bafoués par la mauvaise conduite présumée ou réelle de la femme. La nécessité de disposer de témoins, comme l'exigent à la fois l'« adat » et la charia, ne serait alors pas prise en compte.<sup>31</sup>

<sup>26</sup> Public Verdict Foundation et al., Russian NGO Shadow Report, juin 2018, p. 29.

<sup>27</sup> Freedom House, Freedom in the World 2019 - Russia, 4 février 2019: <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2019/russia>; UN Committee Against Torture (UNCAT), Concluding observations on the sixth periodic report of the Russian Federation, 28 août 2018, p. 7: [www.ecoi.net/en/file/local/1449797/1930\\_1541771154\\_g1826171.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/1449797/1930_1541771154_g1826171.pdf); US Department of State (USDOS), Country Report on Human Rights Practices 2017, Russia, 20 avril 2018: [www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2017/eur/277211.htm](http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2017/eur/277211.htm); Yulia Sugueva; Maria Klimova, «Honour killings» in Russia's North Caucasus, 16 août 2017 (traduction, l'original a été publié sur la plateforme Media Zone): [www.opendemocracy.net/en/odr/honour-killings-in-russia-s-north-caucasus/](http://www.opendemocracy.net/en/odr/honour-killings-in-russia-s-north-caucasus/).

<sup>28</sup> Stichting Justice Initiative, Killed by Gossip, décembre 2018, p. 7-8.

<sup>29</sup> Human Rights Watch (HRW), Belarus Police Stop a Chechen Woman En Route To Safety in Norway, 7 septembre 2017: [www.hrw.org/news/2017/09/07/belarus-police-stop-chechen-woman-en-route-safety-norway](http://www.hrw.org/news/2017/09/07/belarus-police-stop-chechen-woman-en-route-safety-norway); ICG, Ekaterina Sokirianskaia, Women in the North Caucasus Conflicts: An Under-reported Plight, Commentary, 9 juin 2016: [www.crisisgroup.org/europe-central-asia/caucasus/north-caucasus/women-north-caucasus-conflicts-under-reported-plight](http://www.crisisgroup.org/europe-central-asia/caucasus/north-caucasus/women-north-caucasus-conflicts-under-reported-plight); Memorial; The Civic Assistance Committee, Chechens in Russia, 2014, p. 25: [https://memohrc.org/sites/all/themes/memo/templates/pdf.php?pdf=/sites/default/files/chechens\\_in\\_russia\\_eng\\_1.pdf](https://memohrc.org/sites/all/themes/memo/templates/pdf.php?pdf=/sites/default/files/chechens_in_russia_eng_1.pdf); ICG, The North Caucasus, The Challenges of Integration (I), Ethnicity and Conflict, 19 octobre 2012 p. 5.

<sup>30</sup> Public Verdict Foundation et al., Russian NGO Shadow Report, juin 2018, p. 29.

<sup>31</sup> Stichting Justice Initiative, Killed by Gossip, décembre 2018, p. 18.

## 2.7 Risques pesant sur une femme accusée d'avoir transgressé la norme

**Selon les personnes de contact, une femme peut se trouver en situation de danger en raison d'une relation hors mariage.** Selon la *personne de contact A*, qui travaille pour une organisation russe de défense des droits humains axée sur le Caucase du Nord, et la *personne de contact B*, qui travaille pour une organisation russe renommée de défense des droits humains, la famille paternelle d'une femme tchétchène non mariée, qui a connu une relation hors mariage, constitue pour elle une source potentielle de danger.<sup>32</sup> Selon la *personne de contact B*, il existe un risque que la personne concernée soit victime d'un « crime d'honneur ».<sup>33</sup>

**Risques plus importants pesant sur les personnes accusées d'avoir transgressé la norme lorsque leur famille présente des liens avec les forces de sécurité tchétchènes.** Selon la *personne de contact D au bénéfice d'une expertise reconnue sur la Tchétchénie*, les « crimes d'honneur » et les actes de violence à l'encontre des femmes commis au nom de la tradition sont plus fréquents dans les familles dont les membres travaillent pour les forces de sécurité tchétchènes.<sup>34</sup>

## 2.8 Des risques pèsent-ils également sur les parentes de femmes soupçonnées d'avoir « transgressé la norme » ?

**Avis divergents des personnes de contact en ce qui concerne les risques pesant sur les parentes d'une femme accusée d'entretenir une relation hors mariage.** Selon la *personne de contact A*, les femmes appartenant à la famille d'une femme soupçonnée d'entretenir une relation extraconjugale n'encourent aucun risque sur la seule base de cette parenté. Toutefois, la famille tiendra les parentes de la femme accusée, en particulier sa mère, responsables de son « manquement » et exerceront sur elles une pression psychologique. Cependant, selon cette même source, aucune violence physique n'est à craindre.<sup>35</sup> La *personne de contact B*, en revanche, a indiqué qu'il peut exister un risque de persécution pour les parentes. Cela vaut pour une mère, par exemple, parce qu'elle est considérée comme responsable de sa fille, et pour une sœur parce que, de par sa parenté, son image est mise à mal par la relation extraconjugale de sa sœur.<sup>36</sup> La *personne de contact C*, qui travaille dans

---

<sup>32</sup> Informations fournies par courrier électronique et par entretien téléphonique les 22 et 23 mars 2018 par la personne de contact A qui travaille pour une organisation russe de défense des droits humains axée sur le Caucase du Nord ; informations fournies par courrier électronique les 3 et 7 avril 2018 par la personne de contact B qui travaille pour une organisation russe renommée des droits humains.

<sup>33</sup> Informations fournies par courrier électronique les 3 et 7 avril 2018 par la personne de contact B qui travaille pour une organisation russe renommée des droits humains.

<sup>34</sup> Entretien Skype du 23 mars 2016 avec la personne de contact D au bénéfice d'une expertise reconnue et d'années d'expérience terrain sur les questions politiques et les droits humains en Tchétchénie et en Ingouchie. Voir aussi Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Russie / Tchétchénie, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains, 13 mai 2016, p.14 : [www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/tschetschenien/160513-rus-menschenrechte-f.pdf](http://www.osar.ch/assets/herkunftslaender/europa/tschetschenien/160513-rus-menschenrechte-f.pdf).

<sup>35</sup> Informations fournies par courrier électronique et par entretien téléphonique les 22 et 23 mars 2018 par la personne de contact A qui travaille pour une organisation russe de défense des droits humains axée sur le Caucase du Nord.

<sup>36</sup> Informations fournies par courrier électronique les 3 et 7 avril 2018 par la personne de contact B qui travaille pour une organisation russe des droits humains renommées.

le secteur des médias d'investigation en Russie et possède de nombreuses années d'expertise sur le Caucase du Nord, a indiqué à l'OSAR que dans un tel cas les moindres détails jouent un rôle très important. Ainsi, si un proche parent a travaillé pour le service de renseignement intérieur russe, il existe un risque pour les parentes, telles que la mère ou la sœur, de subir des représailles de la part de leurs proches. Selon la *personne de contact C*, le danger persiste même si les femmes de la famille s'établissent dans une autre région de Russie.<sup>37</sup>

La *personne de contact A* estime qu'en Tchétchénie il est difficile voire quasi impossible pour une femme, dont la sœur a eu une relation extraconjugale, de trouver un partenaire en vue d'un mariage après un tel événement. En raison de l'atteinte à la réputation subie par la famille, il est également très difficile pour les proches de continuer à vivre en Tchétchénie. Toutefois, de l'avis de la *personne de contact A*, il est possible pour les proches de vivre dans une autre république de la Fédération de Russie sans souffrir d'ostracisme social.<sup>38</sup>

### 3 Rôle des acteurs étatiques

#### 3.1 « Promotion » de la « vertu » par les acteurs étatiques en Tchétchénie

**Le Président Ramzan Kadyrov promeut une vision traditionnelle de la société.** Le rapport du CoE du 8 juin 2018 sur la persécution des personnes LGBTI en Tchétchénie indique sur la base de diverses sources : « Depuis qu'il a consolidé son pouvoir en République tchétchène en 2007, Kadyrov a eu toute liberté pour promouvoir sa vision d'une société traditionnelle. Il s'est présenté comme le gardien de la tradition, de la religion et de l'autorité. Il a déclaré que sa mission était de nettoyer la nation de toutes les déviations, dont l'alcool et les drogues. De même, il a évoqué la nécessité de purifier le sang de la nation, à l'aide d'outils de répression. L'emploi de propos agressifs et barbares contribue à créer un climat de peur. Il a affirmé qu'un homme devait être un homme et qu'une femme devait rester une femme, favorisant une définition traditionnelle des rôles attribués aux femmes et aux hommes dans la société. »<sup>39</sup>

**Campagne d'État pour des « femmes vertueuses ».** Le rapport du CoE indique également que le Président Kadyrov « a prié instamment les femmes d'adopter un comportement vertueux et a lancé des campagnes en vue d'imposer un certain code vestimentaire. »<sup>40</sup> Selon *Human Rights Watch (HRW)*, les autorités tchétchènes ont intensifié en 2017 leur campagne en faveur de « femmes vertueuses ». Cette campagne a notamment pour objectif d'inciter les femmes à porter le voile en public et à se comporter conformément aux rôles familiaux traditionnels.<sup>41</sup> Diverses sources soulignent que la situation des femmes en Tchétchénie s'est

<sup>37</sup> Information fournie le 12 mai 2018 au moyen d'une messagerie instantanée par la personne de contact C, active dans le secteur des médias d'investigation en Russie.

<sup>38</sup> Informations fournies par courrier électronique et par entretien téléphonique les 22 et 23 mars 2018 par la personne de contact A travaillant pour une organisation russe de défense des droits humains axée sur le Caucase du Nord.

<sup>39</sup> CoE-PACE, Persécution des personnes LGBTI en République tchétchène (Fédération de Russie), 8 juin 2018, p. 8: [www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=24805&lang=FR](http://www.assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=24805&lang=FR)

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> HRW, World report 2018, Russia, 18 janvier 2018: [www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/russia](http://www.hrw.org/world-report/2018/country-chapters/russia).

détériorée en raison de l'application stricte des normes religieuses, de la campagne lancée par Kadyrov sur la vertu des femmes, de ses déclarations et de l'adoption de divers décrets informels tels que celui portant sur le code vestimentaire dit « approprié » pour les femmes.<sup>42</sup>

« **Programme d'unification familiale** » promu par l'État. En juin 2017, Kadyrov a lancé un « Programme d'unification familiale ». Dans le cadre de ce programme, des conseils locaux ont été formés, composés de membres des autorités et des institutions religieuses. Les conseils locaux dressent des listes de couples divorcés, contactent séparément les deux parties et tentent de les persuader de se réconcilier. En septembre 2017, selon les médias tchéchènes, le programme aurait « réuni » plus de 1 000 couples divorcés. Les personnes qui se sont opposées aux demandes de ces conseils ont indiqué avoir subi des pressions de leur part. Parmi les personnes ayant subi des pressions se trouvaient également des femmes ayant fui des conjoints violents (« *abusive marriages* »).<sup>43</sup>

**Dénonciation publique des femmes « immorales » par le groupe en ligne « Karthago », approbation par les autorités tchéchènes.** En 2017, avec l'apparente approbation des autorités locales, le groupe tchéchène en ligne « Karthago » a publié des photos de nombreuses femmes tchéchènes qui, de son point de vue, se comportaient de manière « immorale », exigeant des sanctions à leur encontre.<sup>44</sup> Il s'agissait alors d'images trouvées sur les réseaux sociaux de femmes et de filles sans foulard, avec des jupes courtes, les épaules, les jambes ou le cou découverts. Les membres de ce groupe publiaient les liens vers les pages correspondantes sur les réseaux sociaux. En outre, les membres du groupe publiaient régulièrement les adresses des femmes et des filles ainsi que les coordonnées de leurs familles. Celles-ci ont été contactées et invitées à « rééduquer » les femmes et les filles concernées. En septembre 2017, le groupe prétendait compter 55 000 membres. Le groupe a été bloqué en septembre 2017 sur le réseau social « VKontakte » par ordre du Ministère des communications au motif qu'il fournissait du matériel extrémiste.<sup>45</sup>

### 3.2 Primauté des « traditions » tchéchènes sur les lois et la Constitution russes

**État de droit mis à mal et faible influence des autorités civiles russes en Tchétchénie.** Selon les informations du *Bureau européen d'appui en matière d'asile* (EASO), l'État de droit en Tchétchénie est sérieusement mis à mal par le statut spécial de la République et le pouvoir arbitraire du Président Kadyrov.<sup>46</sup> Les autorités civiles nationales russes exercent, au mieux, un contrôle limité sur les forces de sécurité tchéchènes, qui ne sont tenues de rendre des comptes à personne d'autre qu'au Président tchéchène Kadyrov.<sup>47</sup> Les autorités russes ne

<sup>42</sup> CoE-PACE, Les droits de l'homme dans le Caucase du Nord: quelles suites donner à la Résolution 1738 (2010)?, 8 juin 2016: <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=22771&lang=FR> ; EASO, Country of Origin Information Report, Chechnya, Women, Marriage, Divorce and Child Custody, septembre 2014, p. 7: <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/COI-Report-Chechnya.pdf>.

<sup>43</sup> HRW, World report 2018, Russia, 18 janvier 2018.

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> EASO, Country of Origin Information Report, The situation for Chechens in Russia, août 2018, p. 33: [www.easo.europa.eu/sites/default/files/publications/easo-coi-report-chechens-russia-2018.pdf](http://www.easo.europa.eu/sites/default/files/publications/easo-coi-report-chechens-russia-2018.pdf).

<sup>46</sup> EASO, Russian Federation, State Actors of Protection, 17 mars 2017, p. 99 : [https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/EASOCOI\\_Russia\\_State\\_actors\\_of\\_protection.pdf](https://coi.easo.europa.eu/administration/easo/PLib/EASOCOI_Russia_State_actors_of_protection.pdf).

<sup>47</sup> USDOS, Country Report on Human Rights Practices 2018, Russia, 13 mars 2019: [www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2018&dliid=289175](http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2018&dliid=289175).

sont généralement pas en mesure d'ouvrir d'instruction sur les forces de sécurité tchétones. Celles-ci jouissent, tout comme les dirigeants politiques tchétones, d'une impunité quasi totale.<sup>48</sup>

**Législation et Constitution russes guère appliquées, Kadyrov au-dessus des lois.**<sup>49</sup> Selon le *Carnegie Moscow Center*, Kadyrov, à l'instar de l'ensemble des Tchétchènes, est persuadé de jouir du principe d'extraterritorialité. A ses yeux, chaque Tchétchène est ainsi libre de décider de se soumettre ou non au droit russe et, par conséquent, d'être puni ou non en cas de violation du droit russe. Kadyrov se soustrait ainsi à la juridiction des autorités russes.<sup>50</sup> Les lois russes sont très rarement mises en œuvre en Tchétchénie, d'après les indications de l'ICG.<sup>51</sup> Selon les déclarations d'*Igor Kalyapin*, président de l'ONG russe *Committee Against Torture* (CAT) et président du *Council for Civil Society*, aucune autorité tchétonne ne respecte la législation russe. Cela concerne non seulement l'application des lois, mais également la mise en œuvre du droit civil. Les fonctionnaires abuseraient de la législation pour pratiquer le chantage et l'extorsion à des fins d'enrichissement personnel.<sup>52</sup> Selon un employé du CAT, la Constitution et les lois seraient absolument sans valeur face aux ordres de Kadyrov.<sup>53</sup> La militante des droits humains *Svetlana Gannushkina* relève elle aussi que les lois et la Constitution russes ne s'appliquent pas en Tchétchénie. Les ordres de Kadyrov constituent, selon ses indications, la seule et unique « loi ».<sup>54</sup> Celui-ci a d'ailleurs déclaré qu'il était de son devoir de forcer toute personne dans la République à suivre ses ordres.<sup>55</sup>

**Sous Kadyrov, les normes issues de la tradition et de la charia priment sur la législation laïque – champ libre laissé par Poutine.** Selon la *Russian Justice Initiative* et le *Chechnya Advocacy Network*, le droit laïc en Tchétchénie n'est pas uniquement marginalisé par les normes issues de la tradition et de la religion. En effet, il existe également des institutions qui promeuvent ces normes et sont financées par des fonds publics pour juger sur des questions de famille, dont les violences familiales ou les conflits relatifs à la garde des enfants. De cette manière, ces domaines sont délibérément et systématiquement tenus à l'écart des tribunaux laïcs. Kadyrov lui-même a déclaré que la charia avait plus d'importance que la loi russe, bien que son porte-parole ait après coup expliqué que Kadyrov avait été « mal cité ».<sup>56</sup> Selon *Maciej Falkowski* du Zentrum für östliche Studien, la Tchétchénie est régie *de facto* par un mélange de droit coutumier tchétonne (« adat »), de charia et de loi du plus fort. Et ce,

<sup>48</sup> EASO, The situation for Chechens in Russia, août 2018, p. 48-50 ; OSAR, Russie/Tchétonne, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains, 13 mai 2016, p. 2-3 ; ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. ii : <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/236-chechnya-the-inner-abroad.pdf>.

<sup>49</sup> Ce paragraphe est une adaptation d'un paragraphe du rapport suivant : OSAR, Russie/Tchétonne, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains, 13 mai 2016, p. 2.

<sup>50</sup> Carnegie Moscow Centre, Will the Chechen Connection Lead to Ramzan Kadyrov? 17 mars 2015 : <https://carnegie.ru/commentary/?fa=59387>.

<sup>51</sup> ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. 28.

<sup>52</sup> Entretien mené par l'International Crisis Group avec Igor Kalyapin, directeur du Comité contre la torture, cité par ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. 28.

<sup>53</sup> Aljazeera, Chechnya, War Without Traces, 18 juin 2015, 18'16", citée par l'OSAR, Russie/Tchétonne, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains, 13 mai 2016, p. 2.

<sup>54</sup> Conférence de presse de Svetlana Gannuschkina du Civic Assistance Committee à Moscou, le 11 décembre 2014, citée par ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. 28.

<sup>55</sup> Grozny TV channel, Vesti news release, 18 mai 2013, cité par ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. 34.

<sup>56</sup> RJI/CAN, Submission from RJI and CAN Concerning the Russian Federation's Compliance with the CEDAW Convention in the North Caucasus Region, octobre 2015, p. 2.

bien que les lois russes s'appliquent formellement en Tchétchénie. Selon *Falkowski*, les autorités tchéchènes et Kadyrov en particulier ne cherchent même pas à dissimuler leur indifférence vis-à-vis de la législation russe. Au contraire, ils accordent la primauté au droit coutumier tchéchène et aux normes islamiques.<sup>57</sup> Le *Carnegie Moscow Center* indique que la Tchétchénie forme un espace islamique au sein de la Russie, dans lequel les traditions priment sur les lois fédérales russes. Selon cette même source, le Président russe Vladimir Poutine ferme les yeux sur cette situation, notamment parce que Kadyrov entretient des relations très étroites avec lui.<sup>58</sup> De par sa loyauté envers Poutine, Kadyrov est libre d'agir ou de laisser faire à sa guise.<sup>59</sup>

**Primauté des « traditions » tchéchènes sur la Constitution russe, selon certaines sources.** Selon les *personnes de contact A et B*, Kadyrov et son gouvernement estiment que l'application des « traditions » tchéchènes prime sur la Constitution russe.<sup>60</sup> La *personne de contact A* a indiqué à l'OSAR que le gouvernement central russe à Moscou soutenait l'autonomie juridique et légale de la République tchéchène et n'intervenait pas dans les procédures et affaires locales. La *personne de contact A* a évoqué un exemple concret, à savoir un cas représenté par sa propre ONG. L'affaire concernait des violations de la législation russe par le pouvoir judiciaire tchéchène. Le Ministère russe de la justice avait alors fait remarquer que, dans ce cas, les tribunaux tchéchènes devaient tenir compte des « traditions du peuple tchéchène ».<sup>61</sup>

### 3.3 « Crimes d'honneur » : protection/poursuites par les acteurs étatiques

**Les personnes touchées par les « crimes d'honneur » ou leurs proches s'adressent très rarement aux autorités.** Les proches de victimes de « crimes d'honneur » ne s'adressent que très rarement aux autorités de poursuite pénale. La plupart des cas ne sont pas signalés à la police, soit parce qu'une « réconciliation » a lieu avec l'auteur ou les auteurs, soit en raison des réticences de la famille à rendre l'affaire publique, ce qui l'exposerait au « dés-honneur ». Enfin, les victimes ont généralement peur de porter plainte, car elles subissent des pressions de la part de leurs proches et de la communauté ou craignent de faire l'objet d'ostracisme et d'isolement social.<sup>62</sup>

**La police locale se montre souvent réticente et partielle.** Selon l'étude de la *Stichting Justice Initiative*, la police et les autorités d'enquête renoncent souvent à ouvrir une enquête

<sup>57</sup> Maciej Falkowski, Ramzanistan. Russia's Chechen Problem, août 2015, p. 19: [www.osw.waw.pl/sites/default/files/pw\\_54\\_ang\\_ramzanistan\\_net.pdf](http://www.osw.waw.pl/sites/default/files/pw_54_ang_ramzanistan_net.pdf).

<sup>58</sup> Carnegie Moscow Centre, Will the Chechen Connection Lead to Ramzan Kadyrov? 17 mars 2015.

<sup>59</sup> OSAR, Russie / Tchétchénie, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains, 13 mai 2016, p. 23-24.

<sup>60</sup> Informations fournies par courrier électronique et par entretien téléphonique les 22 et 23 mars 2018 par la personne de contact A travaillant pour une organisation russe de défense des droits humains axée sur le Caucase du Nord; informations fournies par courrier électronique les 3 et 7 avril 2018 par la personne de contact B travaillant pour une organisation russe renommée des droits humains.

<sup>61</sup> Informations fournies par courrier électronique et par entretien téléphonique les 22 et 23 mars 2018 par la personne de contact A travaillant pour une organisation russe de défense des droits humains axée sur le Caucase du Nord.

<sup>62</sup> Stichting Justice Initiative, Killed by Gossip, décembre 2018, p. 20.

pénale concernant des « crimes d'honneur » et ne leur accordent pas l'attention nécessaire.<sup>63</sup> L'ICG a indiqué que les autorités de poursuite pénale en Tchétchénie étaient très réticentes à réagir aux signalements de crimes d'honneur.<sup>64</sup> Dans les petits villages, il arrive souvent que les membres de la police soient parentés avec les suspects et expriment de la compréhension pour le crime et le justifient. Par ailleurs, les membres de la police estiment parfois, pour des raisons liées aux traditions, que la faute revient à la victime. Même en l'absence de liens familiaux avec les auteurs, les affaires de « crimes d'honneur » n'ont qu'une faible priorité et les autorités de poursuite pénale sont peu enclines à enquêter sur ce type d'affaires. En outre, les forces de police se montrent souvent partiales et se rangent du côté des auteurs. Enfin, les autorités d'enquête tentent souvent de classer les « crimes d'honneur » parmi les accidents ou les suicides afin d'éviter l'ouverture d'une enquête pour meurtre.<sup>65</sup> Selon *Ekaterina Sokirianskaia*, ancienne cheffe de projet de l'IGG sur la Russie et le Caucase du Nord, les autorités de poursuite pénale dans le Caucase du Nord ne répondent souvent pas aux demandes des femmes victimes de violence ou font ouvertement obstacle aux poursuites.<sup>66</sup>

**Le représentant des autorités tchéchènes approuve les crimes commis au nom de l'honneur.** Selon l'ICG, les autorités de poursuite pénale tchéchènes approuvent souvent les « crimes d'honneur ».<sup>67</sup> La *Stichting Justice Initiative* note que ce type de crime ne reçoit souvent aucune attention de la part des autorités de poursuite pénale parce qu'il est considéré comme une pratique culturelle qui mérite une certaine tolérance et un certain respect.<sup>68</sup> Le rapport de la *Stiftung Wissenschaft und Politik* indique que la campagne pour des « femmes vertueuses » lancée il y a des années par le Président tchéchène Ramzan Kadyrov reconnaît la polygamie islamique et justifie les « crimes d'honneur ».<sup>69</sup> Selon HRW et l'ICG, Kadyrov aurait, par le passé, exprimé dans des déclarations publiques sa tolérance face aux « crimes d'honneur ».<sup>70</sup> Le *Russian Justice Initiative* et *Chechnya Advocacy Network* indiquent également que le gouvernement tchéchène de Kadyrov encourage ouvertement la pratique des « crimes d'honneur ».<sup>71</sup>

**Les autorités russes accordent trop peu d'attention aux crimes commis contre les femmes tchéchènes.** *Sokirianskaia* estime que les autorités russes n'accordent pas suffisamment d'attention aux enquêtes menées pour les crimes commis à l'encontre des femmes. Elle rapporte ainsi les propos d'un haut responsable russe, selon lequel, en Tchétchénie, les femmes vivent depuis une éternité déjà conformément aux coutumes traditionnelles et que les autorités russes ne peuvent rien faire pour elles.<sup>72</sup>

---

<sup>63</sup> Ibid, p. 2, 19.

<sup>64</sup> ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. 34.

<sup>65</sup> Stichting Justice Initiative, Killed by Gossip, décembre 2018, p. 19-20.

<sup>66</sup> ICG, Ekaterina Sokirianskaia, Women in the North Caucasus Conflicts, 9 juin 2016.

<sup>67</sup> ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. 34.

<sup>68</sup> Stichting Justice Initiative, Killed by Gossip, décembre 2018, p. 2.

<sup>69</sup> Stiftung Wissenschaft und Politik (SWP), Chechnya's Status within the Russian Federation, mars 2018, p. 18: [www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/research\\_papers/2018RP02\\_hlb.pdf](http://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/research_papers/2018RP02_hlb.pdf).

<sup>70</sup> HRW, Belarus Police Stop a Chechen Woman En Route To Safety in Norway, 7 septembre 2017; ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. 34; HRW, « You Dress According to Their Rules », 11 mars 2011: [www.hrw.org/report/2011/03/10/you-dress-according-their-rules/enforcement-islamic-dress-code-women-chechnya](http://www.hrw.org/report/2011/03/10/you-dress-according-their-rules/enforcement-islamic-dress-code-women-chechnya).

<sup>71</sup> RJI/CAN, Submission from RJI and CAN Concerning the Russian Federation's Compliance with the CEDAW Convention in the North Caucasus Region, octobre 2015, p. 2.

<sup>72</sup> ICG, Ekaterina Sokirianskaia, Women in the North Caucasus Conflicts, 9 juin 2016.

**Protection insuffisante contre les « crimes d'honneur ».** La plupart des femmes du Caucase du Nord ne bénéficient d'aucune protection dans le domaine de la vie de famille de la part de la législation officielle et laïque russe.<sup>73</sup> Celle-ci ne prévoit en effet aucune disposition de protection contre les violences répétées à l'encontre des femmes au sein de la famille.<sup>74</sup> Selon *Ekaterina Sokirianskaia*, la protection de l'État dont bénéficient les victimes implique parfois des fonctionnaires qui sont de connivence avec les auteurs présumés.<sup>75</sup> Selon des informations de l'EASO, les femmes en Tchétchénie ne sont généralement pas suffisamment protégées contre les « crimes d'honneur ».<sup>76</sup>

**Les « crimes d'honneur » ne figurent pas dans la législation nationale, les « crimes d'honneur » sont rarement poursuivis.** L'étude de la *Stichting Justice Initiative* souligne que le « crime d'honneur » n'est pas défini dans la législation nationale<sup>77</sup>, situation qui induit des peines plus légères pour les auteurs inculpés ou conduit la justice à considérer que les auteurs ont été « provoqués ».<sup>78</sup> Selon diverses sources, les auteurs de « crimes d'honneur », en particulier en Tchétchénie, au Daghestan et en Ingouchie, sont rarement poursuivis et tenus de rendre des comptes devant la justice.<sup>79</sup> Selon le rapport du CoE de juin 2018, les crimes commis au nom de l'honneur jouissent d'une totale impunité. Les familles sont exhortées à protéger et à préserver leur honneur.<sup>80</sup> Selon l'ICG, le système judiciaire russe tend à fermer les yeux sur les crimes commis au nom de l'« adat ».<sup>81</sup> La *Stichting Justice Initiative* conclut, après avoir analysé plusieurs procédures judiciaires concernant des affaires de « crimes d'honneur », qu'il existe souvent un parti pris en faveur de l'accusé.<sup>82</sup>

**Facteurs entraînant le retrait des plaintes et un nombre réduit de condamnations.** Très souvent, les victimes retirent leur plainte et des peines de prisons sont rarement prononcées. Selon la *Stichting Justice Initiative*, plusieurs facteurs peuvent être évoqués :

- L'absence de prise en compte des plaintes déposées antérieurement, ce qui conduit à une évaluation des risques et à des stratégies de contrôle insatisfaisantes en matière de protection des victimes par les autorités ;
- Des enquêtes et des procédures judiciaires dont l'ouverture relève de la responsabilité de la victime ;
- L'absence d'enquêtes criminelles sexospécifiques ;

<sup>73</sup> RJI/CAN, Submission from RJI and CAN Concerning the Russian Federation's Compliance with the CEDAW Convention in the North Caucasus Region, octobre 2015, p. 2.

<sup>74</sup> HRW, «I Could Kill You and No One Would Stop Me», Weak State Response to Domestic Violence in Russia, octobre 2018, p. 3: [www.hrw.org/sites/default/files/report\\_pdf/russia1018\\_web3.pdf](http://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/russia1018_web3.pdf); Informations fournies par courrier électronique et par entretien téléphonique les 22 et 23 mars 2018 par la personne de contact A travaillant pour une organisation russe de défense des droits humains axée sur le Caucase du Nord.

<sup>75</sup> ICG, Ekaterina Sokirianskaia, Women in the North Caucasus Conflicts, 9 juin 2016.

<sup>76</sup> EASO, Russian Federation, State Actors of Protection, 17 mars 2017, p. 107.

<sup>77</sup> L'article 105 du Code pénal russe, qui condamne le meurtre, s'applique alors. Stichting Justice Initiative, Killed by Gossip, décembre 2018, p. 19.

<sup>78</sup> RJI/CAN, Submission from RJI and CAN Concerning the Russian Federation's Compliance with the CEDAW Convention in the North Caucasus Region, octobre 2015, p. 6.

<sup>79</sup> Ibid; USDOS, Country Report on Human Rights Practices 2018, Russia, 13 mars 2019; UN Committee Against Torture (UNCAT), Concluding observations on the sixth periodic report of the Russian Federation, 28 août 2018, p.7: [www.ecoi.net/en/file/local/1449797/1930\\_1541771154\\_g1826171.pdf](http://www.ecoi.net/en/file/local/1449797/1930_1541771154_g1826171.pdf).

<sup>80</sup> CoE-PACE, Persécution des personnes LGBTI en République tchétchène (Fédération de Russie), 8 juin 2018, p. 8.

<sup>81</sup> ICG, The North Caucasus, The Challenges of Integration (I), Ethnicity and Conflict, 19 octobre 2012 p. 5.

<sup>82</sup> Stichting Justice Initiative, Killed by Gossip, décembre 2018, p. 21; 26.



- Une utilisation insuffisante des éléments de preuve autres que les dépositions des témoins ;
- Une classification juridique incorrecte des infractions ;
- Le recours à des circonstances atténuantes pour réduire la peine ;
- Une faible efficacité des programmes de protection pour les accusés et les témoins.<sup>83</sup>

**Les « crimes d'honneur » sont également commis par des membres des autorités tchéchènes ; ceux-ci font obstacle aux enquêtes menées sur les « crimes d'honneur » impliquant leurs membres.** Selon diverses sources, les « crimes d'honneur » sont parfois commis par des proches eux-mêmes membres des autorités de poursuite pénale ou d'autres autorités.<sup>84</sup> La *personne de contact D au bénéfice d'une expertise reconnue sur la Tchétchénie* a déclaré à l'OSAR que Kadyrov soutenait ces actes au nom de sa campagne pour la vertu.<sup>85</sup> Comme expliqué plus haut, les acteurs tchéchènes font parfois ouvertement obstruction aux poursuites pour « crimes d'honneur ».<sup>86</sup> Les autorités tchéchènes entravent les poursuites, en particulier lorsque leurs membres sont impliqués. Ce fut le cas par exemple de Sergei Bobrov, ancien chef du département responsable de la Tchétchénie au sein de l'autorité d'enquête russe (« Comité d'enquête » (SK)). En 2013, alors qu'il occupait cette fonction, il a souhaité que les « crimes d'honneur » commis à l'encontre de femmes à Grozny et impliquant des fonctionnaires de sécurité locaux fassent l'objet d'enquêtes. Bobrov a par la suite subi des menaces et été contraint de démissionner après six mois.<sup>87</sup>

**Selon la personne de contact, les autorités tchéchènes n'offrent aucune protection aux femmes accusées d'avoir transgressé la norme et n'ouvrent pas de procédure pénale.** De l'avis de la *personne de contact A*, les autorités tchéchènes n'offrent aucune protection aux femmes tchéchènes célibataires accusées d'avoir entretenu une relation extraconjugale lorsque celles-ci subissent des violences de la part de leur famille et même lorsqu'elles sont victimes d'un « crime d'honneur ». En outre, il est très peu probable qu'une procédure pénale soit ouverte ou que l'acte de violence fasse l'objet d'une enquête.<sup>88</sup>

**Avis divergents sur les menaces potentielles que constituent les acteurs étatiques pour les femmes parentes d'une personne accusée d'entretenir une relation extraconjugale.** Selon la *personne de contact A*, les autorités tchéchènes ne sont pas une source de danger pour les femmes célibataires parentes d'une personne accusée d'avoir entretenu une relation extraconjugale.<sup>89</sup> La *personne de contact C*, en revanche, a indiqué à l'OSAR que l'existence

---

<sup>83</sup> Ibid, p. 21-23.

<sup>84</sup> EASO, The situation for Chechens in Russia, août 2018, p. 33; Entretien Skype du 23 mars 2016 avec la personne de contact D au bénéfice d'une expertise reconnue et d'années d'expérience terrain sur les questions politiques et les droits humains en Tchétchénie et en Ingouchie; ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, S. 34.

<sup>85</sup> Entretien Skype du 23 mars 2016 avec la personne de contact D au bénéfice d'une expertise reconnue et d'années d'expérience terrain sur les questions politiques et les droits humains en Tchétchénie et en Ingouchie. Voir aussi OSAR, Russie / Tchétchénie, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains, 13 mai 2016, p.14.

<sup>86</sup> ICG, Ekaterina Sokirianskaia, Women in the North Caucasus Conflicts, 9 juin 2016.

<sup>87</sup> Ibid.; EASO, Russian Federation, State Actors of Protection, 17 mars 2017, p. 100; ICG, Chechnya, The Inner Abroad, 30 juin 2015, p. 34.

<sup>88</sup> Informations fournies par courrier électronique et par entretien téléphonique les 22 et 23 mars 2018 par la personne de contact A travaillant pour une organisation russe de défense des droits humains axée sur le Caucase du Nord.

<sup>89</sup> Ibid.

d'un risque de persécution de la part des autorités tchéchènes dépend de l'influence du clan (*tape*) : plus le clan est influent, plus le risque de persécution est élevé. Selon cette même source, en cas de risque de persécution avéré en Tchétchénie, les victimes ne sont alors pas non plus à l'abri de persécutions de la part des autorités tchéchènes dans les autres régions de Russie.<sup>90</sup>

## 4 Observation des « traditions » tchéchènes en dehors de la République tchéchène

**Activités des autorités tchéchènes en Russie en dehors de la Tchétchénie.** Diverses sources indiquent que les autorités tchéchènes sont également actives en dehors de la Tchétchénie, dans d'autres régions de la Russie.<sup>91</sup> Selon les indications de *Nikolaï Petrov, expert russe en politique régionale à la Moskauer Higher School of Economics*, Kadyrov a la capacité de déployer à tout moment entre 1 000 et 2 000 hommes armés à Moscou et d'en transférer relativement facilement 20 000 autres.<sup>92</sup>

**Les personnes recherchées par les autorités tchéchènes ne sont en sécurité dans aucune région de Russie.** Selon diverses sources, dans toutes les régions de Russie, il est possible que des personnes soient appréhendées ou renvoyées en Tchétchénie par les forces de sécurité tchéchènes. Celles-ci bénéficient par ailleurs parfois de la coopération des autorités russes.<sup>93</sup> Selon la *personne de contact B* et la *personne de contact C*, les personnes recherchées par les autorités tchéchènes ne sont en sécurité dans aucune région de Russie.<sup>94</sup> Ces deux personnes de contact ajoutent que les autorités russes autorisent les autorités tchéchènes à intervenir en dehors de la République tchéchène. La *personne de contact B* a ainsi eu connaissance de divers cas de personnes persécutées par les autorités tchéchènes alors qu'elles se trouvaient dans d'autres régions.<sup>95</sup>

**Selon la personne de contact, des « crimes d'honneur » ou des actes de violence de la part de la famille sont également possibles dans les autres régions.** Les femmes ayant fui dans d'autres régions de Russie ne peuvent, selon la *personne de contact D au bénéfice d'une expertise reconnue sur la Tchétchénie*, se considérer à l'abri des « crimes d'honneur ». Selon cette source, elles courent le risque d'être ramenées en Tchétchénie et d'y être punies

---

<sup>90</sup> Information fournie le 12 mai 2018 au moyen d'une messagerie instantanée par la personne de contact C, active dans le secteur des médias d'investigation en Russie.

<sup>91</sup> EASO, *The situation for Chechens in Russia*, août 2018, p. 49-51; OSAR, *Russie / Tchétchénie, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains*, 13 mai 2016, p. 24-25.

<sup>92</sup> The Telegraph, *Putin's 'sniper' in Chechnya*, 24 février 2016: <http://s.telegraph.co.uk/graphics/projects/Putin-Ramzan-Kadyrov-Boris-Nemtsov-Chechnya-opposition-Kremlin/index.html>.

<sup>93</sup> EASO, *The situation for Chechens in Russia*, août 2018, p. 51; OSAR, *Russie / Tchétchénie, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains*, 13 mai 2016, p. 24-25.

<sup>94</sup> Information fournie le 12 mai 2018 au moyen d'une messagerie instantanée par la personne de contact C, active dans le secteur des médias d'investigation en Russie; informations fournies par courrier électronique les 3 et 7 avril 2018 par la personne de contact B travaillant pour une organisation russe renommée des droits humains.

<sup>95</sup> Informations fournies par courrier électronique les 3 et 7 avril 2018 par la personne de contact B travaillant pour une organisation russe renommée des droits humains.

voire tuées.<sup>96</sup> La *personne de contact B* a ainsi eu connaissance de plusieurs cas de personnes originaires de Tchétchénie qui ont été persécutées par des proches dans d'autres régions de Russie.<sup>97</sup>

« **Rééducation** » des femmes et des filles tchéchènes vivant en dehors de la Tchétchénie avec l'approbation et le soutien des autorités tchéchènes. La militante des droits humains *Svetlana Gannushkina* a indiqué que les filles tchéchènes mineures vivant dans des pays européens plus libéraux étaient victimes de pièges de la part de leurs proches, qui les renvoyaient en Tchétchénie dans le but d'en faire de « vraies filles tchéchènes ». Le mariage avec un homme tchéchène est alors considéré comme le meilleur moyen d'y parvenir.<sup>98</sup> *Akhmet Yarlykapov*, qui travaille au *Centre for Caucasian Studies and Regional Security* du *Moscow State Institute of International Relations*, doute de l'influence des hommes politiques tchéchènes sur les agissements des familles. Selon *Svetlana Gannushkina*, les autorités tchéchènes approuvent, voire encouragent, les pratiques des familles sur les filles.<sup>99</sup> Cette source a ainsi évoqué le cas d'une victime qu'elle accompagnait dont la famille a reçu le soutien des autorités tchéchènes. Les forces de police tchéchènes ont fourni aux proches des informations détaillées sur le projet de fuite de cette jeune femme, qui voulait échapper à sa « rééducation » en quittant la Tchétchénie via Moscou vers l'Allemagne. Les autorités ont communiqué à la famille les données exactes du bus que la femme allait emprunter pour se rendre à Moscou et quitter la Tchétchénie. Grâce à l'intervention rapide de *Gannushkina*, la femme est parvenue à s'échapper peu avant l'arrivée de ses proches.<sup>100</sup>

**Septembre 2017 : les autorités biélorusses empêchent la fuite d'une femme qui cherche à échapper aux violences de sa famille.** Comme en témoigne une affaire bien documentée, les autorités biélorusses semblent elles aussi chercher à empêcher les victimes tchéchènes de fuir les violences qu'exerce leur famille. HRW a relaté en septembre 2017 le cas d'une femme de 22 ans originaire de Tchétchénie, qui a été arrêtée le 4 septembre 2017 par les autorités biélorusses, puis remise à son père. La femme avait fui la Tchétchénie en juin 2017, après avoir reçu de graves menaces sur les réseaux sociaux en raison de son comportement prétendument « léger ». Les hommes qui la harcelaient appartenaient au groupe en ligne « Karthago », qui publiait des photos de femmes « immorales » sur Internet. Ceux-ci reprochaient ainsi à la femme de faire preuve d'un comportement « inapproprié » pour une femme tchéchène et estimaient qu'elle ne méritait pas de « vivre sur terre ». Lorsque ses proches ont eu vent de ces accusations, ils se sont inquiétés pour la réputation de la famille et ont également menacé la femme de lui en faire subir les conséquences. La femme a par la suite

<sup>96</sup> Entretien Skype du 23 mars 2016 avec la personne de contact D au bénéfice d'une expertise reconnue et d'années d'expérience terrain sur les questions politiques et les droits humains en Tchétchénie et en Ingouchie. Voir aussi OSAR, Russie / Tchétchénie, Mise à jour, Situation actuelle des droits humains, 13 mai 2016, p.14.

<sup>97</sup> Informations fournies par courrier électronique les 3 et 7 avril 2018 par la personne de contact B travaillant pour une organisation russe renommée des droits humains.

<sup>98</sup> Caucasian Knot, Gannushkina tells about «re-education» practice of European Chechen women, 28 janvier 2018: [www.eng.kavkaz-uzel.eu/articles/42202/](http://www.eng.kavkaz-uzel.eu/articles/42202/); Kommersant, «Кого сейчас может заинтересовать судьба нескольких девочек, удерживаемых семьей?», 27 janvier 2018: [www.kommersant.ru/doc/3533007](http://www.kommersant.ru/doc/3533007), cité par EASO, The situation for Chechens in Russia, août 2018, p. 34.

<sup>99</sup> Caucasian Knot, Кавказоведы назвали нетрадиционным «перевоспитание» европейских чеченок, 30 janvier 2018: <https://www.kavkaz-uzel.eu/articles/315825/>; cité par EASO, The situation for Chechens in Russia, août 2018, p. 34.

<sup>100</sup> Kommersant, «Кого сейчас может заинтересовать судьба нескольких девочек, удерживаемых семьей?», 27 janvier 2018.

demandé assistance à une organisation russe de défense des droits humains, qui l'a aidée à se cacher. La Norvège s'est ensuite dite disposée à lui accorder l'asile. Lors de son voyage via Minsk, elle était accompagnée d'un membre de l'organisation des droits humains et d'un représentant légal. La police biélorusse a intercepté la femme et a fait pression sur elle jusqu'à ce qu'elle accepte finalement de retourner en Tchétchénie avec son père.<sup>101</sup>

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR est l'association faîtière nationale des organisations suisses d'aide aux réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, elle s'engage pour que la Suisse respecte ses engagements en matière de protection contre les persécutions conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Les activités de l'OSAR sont financées par des mandats de la Confédération et par des dons de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur la Russie ainsi que sur d'autres pays d'origine de requérant-e-s d'asile sous [www.osar.ch/pays-dorigine](http://www.osar.ch/pays-dorigine).

La newsletter de l'OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous [www.osar.ch/newsletter](http://www.osar.ch/newsletter).

---

<sup>101</sup> HRW, Belarus Police Stop a Chechen Woman En Route To Safety in Norway, 7 septembre 2017.